

VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le **04 juin à 18 heures 00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le Salon François 1^{er} de l'Hôtel de Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Maire suite à la convocation faite le 29 mai 2026 conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, le même jour.

Étaient présents : M. MIRGODIN, Mme MUNSTER, M. GONTHIER, Mme HUILLET, MM. BLONDEAU, LEVASSEUR, Mme BLOND, M. BOURA, Mme GUÉRINOT, M. GRANDHOMME, Mme THOMAZÉ, M. MARQUET, Mmes MOREAU, BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mme CAILLAU, M. JOURNAUX, Mme BLAND, M. BIARD, Mme HAYANE, M. ANWAR, Mme MANCEAU, M. LAHROU, Mme BUSSENOT, Mme BUCHHEIT, MM. TRIOLET (à partir de 18H05), VILARD, ROCH, Mme JÉRÔME, M. SIMONNOT.

Absents excusés : Mme OFLAZOGLU, MM. VIGNEAU, SABOURDY.

3 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Maire :

- ✓ Mme OFLAZOGLU donne pouvoir à M. BOURA ;
- ✓ M. VIGNEAU donne pouvoir à M. GONTHIER ;
- ✓ M. SABOURDY donne pouvoir à Mme BLOND.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien GONTHIER.

- N°46 -

PERSONNEL MUNICIPAL

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT ET ACTUALISATION DE L'EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES (DGS)

Rapporteur : Madame Linda MUNSTER

La Direction Générale des Services fera l'objet d'un renouvellement au 1^{er} juillet 2026, suite au départ en retraite de l'actuelle titulaire, qui détient le grade d'attaché hors classe à temps complet.

Le candidat retenu pour lui succéder possède le grade d'ingénieur principal, relevant de la filière technique. Ce grade ayant été supprimé du tableau des effectifs, sa recreation sous la forme d'un emploi permanent est aujourd'hui indispensable pour permettre l'intégration de l'agent par voie de mutation.

Cette procédure de recrutement offre également l'opportunité de sécuriser et de moderniser le cadre juridique de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services :

- Les futurs actes viseront désormais le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) en lieu et place des anciens textes statutaires.
- La Nouvelle Bonification Indiciaire sera fixée à 35 points, conformément au décret n° 2001-1129 du 29 novembre 2001 applicable aux personnels occupant un emploi fonctionnel de direction au sein d'une commune surclassée dans la strate des 20 000 à 40 000 habitants.
- Le recrutement sera formalisé par un arrêté de mutation sur le grade d'ingénieur principal à temps complet, suivi d'un arrêté de détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services.
- Le titulaire bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur (RIFSEEP), comprenant l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), ainsi que d'une prime de responsabilité de 15 % liée à l'emploi fonctionnel.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 311-1, L. 412-6 et L. 714-4,

Vu le décret n° 88-631 du 6 mai 1988 relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction,

Vu le décret n° 2001-1129 du 29 novembre 2001 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux fonctionnaires territoriaux occupant certains emplois fonctionnels de direction,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2004 portant surclassement démographique de la Ville de Vitry-le-François dans la strate 20 000 à 39 999 habitants,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux,

Vu la délibération n° 84 du 20 décembre 2018 relative au régime indemnitaire et à la prime de responsabilité,

Vu la délibération cadre relative à la mise en œuvre du RIFSEEP au sein de la collectivité,

Vu l'avis favorable au bureau municipal,

Considérant la nécessité de créer l'emploi support correspondant au grade du lauréat pour permettre sa nomination par mutation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

1°/ créer, à compter du 1^{er} juillet 2026, un emploi permanent à temps complet d'ingénieur principal au sein du tableau des effectifs ;

2°/ confirmer le maintien de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services sur la strate surclassée de 20.000 à 40.000 habitants ;

3°/ préciser que la rémunération de cet emploi sera établie selon la grille indiciaire réglementaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

4°/ de fixer la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) attachée à cet emploi de direction à 35 points d'indice majoré ;

5°/ attribuer au titulaire de l'emploi fonctionnel une prime de responsabilité au taux de 15 % du traitement indiciaire brut ;

6°/ préciser que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire RIFSEEP (IFSE et CIA) selon les modalités applicables au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

7°/ dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice ;

8°/ d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée par

30 avis favorables,

3 abstentions : MM. TRIOLET, VILARD, Mme BUCHEIT

**Le secrétaire de séance,
Julien GONTHIER**



**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Sébastien MIRGODIN**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication le
ou de la notification du

17 JUIN 2026

19 JUIN 2026

Signature
Pour le Maire,
Par délégation,

Pour la Directrice Générale des Services empêchée,
Le Directeur Général Adjoint,
Alexandre GUILLEMIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.